

Règlement du Concours "Galette des Rois 2026" organisé par la Maison du Tourisme Terres-de-Meuse

Article 1 : Organisation

La Maison du Tourisme Terres-de-Meuse (asbl), située Quai de Namur 1, 4500 Huy, organise un concours intitulé "Galette des Rois 2026", qui se déroulera du 1er au 9 janvier 2026.

Article 2 : Conditions de participation

La participation au concours est ouverte à toute personne majeure.

Article 3 : Modalités de participation

- Achat d'une galette** : La participation au concours s'effectue par l'achat d'une galette des rois auprès de l'une des boulangeries participantes, dont la liste est disponible sur le site officiel www.terres-de-meuse.be.
- Remise d'une couronne numérotée** : Un total de 5.000 couronnes numérotées a été distribué aux 15 boulangeries partenaires de l'opération. Une couronne est remise à l'achat d'une galette, dans la limite des stocks disponibles.
- Couronnes gagnantes** : Chaque boulangerie participante dispose d'au moins une couronne portant un numéro gagnant.
- Annonce des résultats** : Les numéros gagnants seront publiés le 9 janvier 2026 sur le site officiel de la Maison du Tourisme Terres-de-Meuse.

Article 4 : Attribution des lots

Les participants détenteurs d'une couronne portant un numéro gagnant doivent se présenter physiquement avec la couronne comme preuve de leur participation et de leur victoire. Sans la présentation de cette couronne, aucun lot ne sera attribué.

Article 5 : Lots

Les lots à gagner sont les suivants :

- 1) 2 nuits chez Azimut Boat (hébergement insolite) - février
- 2) 1 nuit chez Ciméo (hébergement insolite)
- 3) 1 bon de 50€ chez Coffee Mur Cycle à Huy + une réduction de 15% chez « FromaGeer »
- 4) 4 entrées au château de Modave
- 5) 3 entrées à O'minus + 2 accès à la Forêt de Popy
- 6) 2 entrées pour la Fête des Fous du château féodal de Moha - 09-10/05/26

- 7) 2 places pour un spectacle à Latitude 50
- 8) 1 coffret « Safran de Cotchia » + 2 entrées à O'minus
- 9) 2x2 entrées pour visiter la Collégiale de Huy + 2 entrées à O'minus
- 10) 2 accès au Battle Kart de Verlaine + 1 visite guidée pour 2 personnes du Trésor de la Collégiale
- 11) 2 accès au bateau Val Mosan + 2 entrées à O'minus + 2 accès au Golf Popy
- 12) 2 accès au bateau Val Mosan + 2 entrées à O'minus + 2 accès au Golf Popy
- 13) 2 accès au bateau Val Mosan + 2 entrées à O'minus + 2 accès à la Forêt de Popy
- 14) 2 accès au bateau Val Mosan + 2 entrées à O'minus + 2 accès à la Forêt de Popy
- 15) 4 accès à la Forêt de Popy + une réduction de 15% chez « FromaGeer »

Les lots doivent être acceptés tels quels et ne peuvent donner lieu à aucun échange ou compensation financière.

Article 6 : Réclamation des lots

1. Les gagnants devront contacter la Maison du Tourisme Terres-de-Meuse via l'adresse email info@terres-de-meuse.be ou par téléphone au **085 21 29 15** pour convenir d'un rendez-vous.
2. Lors du rendez-vous, la couronne numérotée devra être remise à un représentant de la Maison du Tourisme pour validation et attribution du lot.
3. Les lots doivent être réclamés au plus tard le 28 février 2026. Passé ce délai, les gagnants perdront leur droit au lot.

Article 7 : Responsabilités

La Maison du Tourisme Terres-de-Meuse ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de destruction de la couronne numérotée, ni pour tout incident lié à l'utilisation des lots attribués.

Article 8 : Données personnelles

Les informations collectées dans le cadre de ce concours sont destinées uniquement à sa gestion et ne seront pas partagées avec des tiers.

Article 9 : Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Pour toute question, contactez-nous à info@terres-de-meuse.be.

Maison du Tourisme Terres-de-Meuse

♀ Quai de Namur 1, 4500 Huy
📞 085 21 29 15 | ✉ info@terres-de-meuse.be